



**Crous**

Lille  
Nord  
Pas-de-Calais

# GUIDE DE L'ÉTUDIANT RENTRÉE 2020

Bourse - Logement - Restauration - Culture - Action sociale - International

# La mutuelle des

# #Life Lover

MUTUELLE

à partir de

**5,50€** /mois

Mutuelles  
Assurances  
Prévention  
Immobilier

# SMENO

Toujours plus proche de vous

[www.smeno.com](http://www.smeno.com)   

Les tarifs sont indicatifs et sont susceptibles d'évoluer  
selon ton âge et ta situation.

# Éditorial

**V**ous avez choisi d'étudier dans l'Académie de Lille pour poursuivre vos études supérieures ? Le Crous de Lille et ses personnels sont heureux de vous y accueillir. Acteur majeur de la vie étudiante, le Crous est là pour vous accompagner au quotidien dans vos études et contribuer ainsi à votre réussite.

Le Crous assure une mission sociale essentielle au travers de la gestion d'aides financières, dont les bourses. Cette dimension sociale est renforcée par l'accompagnement mené par les assistantes sociales.

Le Crous propose également une offre importante de logements, et met en place une politique volontariste de rénovation de ses résidences et d'extension de son parc de logement. Près de 70 points de restaurations situés à proximité de vos lieux d'études sont également prêts à vous servir des repas complets, variés et de qualité à un tarif social.

Les initiatives collectives et individuelles sont également promues au travers de différents dispositifs : Culture ActionS qui offre chaque année un soutien financier aux projets étudiants, les concours nationaux qui permettent de révéler un talent, etc. Une programmation culturelle riche et variée est également proposée puisque le Crous organise régulièrement des

concerts, expositions, et animations sur les différents sites, favorisant ainsi les rencontres et les échanges entre étudiants.

N'hésitez pas à consulter le site [www.crous-lille.fr](http://www.crous-lille.fr), les réseaux sociaux ou encore l'application Crous mobile pour plus d'informations.

Je souhaite la bienvenue à tous ainsi qu'une excellente année universitaire.

Emmanuel PARISIS

## Sommaire

PRÉSENTATION DU CROUS .....	3
LES AIDES FINANCIÈRES .....	5
LE LOGEMENT .....	11
LA RESTAURATION .....	16
LE SERVICE SOCIAL .....	24
ANIMATION ET VIE DE CAMPUS.....	27
LES JOBS.....	33
INFOS PRATIQUES.....	35
CONTACTEZ LES UNIVERSITÉS.....	37

# ilevia

LES TRANSPORTS  
DE LA MEL



Keolis Livret'hop, SA - RCS Lille Métropole - 850 104 777  
Création: lebo NV83  
Client: metro de l'Escaut

**ABONNEMENTS  
4-25 ANS**



**Abonnez-vous  
de chez vous,  
même du canapé !**

[www.ilevia.fr](http://www.ilevia.fr)

# PRÉSENTATION DU CROUS

## Qu'est-ce que le Crous ?

Le Crous est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Il remplit une mission de service public à vocation sociale.

## Pour quoi ?

Il a pour mission de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de réussite de l'ensemble des étudiants de l'Académie de Lille Nord-Pas-de-Calais et de permettre au plus grand nombre d'accéder à l'Enseignement Supérieur dans des conditions financières et matérielles propices à la réussite universitaire.

## Pour qui ?

Tout étudiant ou élève régulièrement inscrit dans un établissement supérieur, en formation initiale ou continue, peut bénéficier des services du Crous.

## Quels sont les services offerts aux étudiants ?

Le Crous de Lille Nord-Pas-de-Calais propose les services suivants : logement, aides financières, restauration, action sociale, emplois temporaires, services culturels.

## Combien y-a-t-il de Crous ?

Il existe 26 Crous.

## Quels sont les jours et heures d'ouverture du Crous Lille Nord-Pas-de-Calais ?

Les services sont ouverts au public du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 (16h le vendredi) à l'adresse suivante :

74 rue de Cambrai  
BP 50 100  
59 017 Lille cedex

## Le Crous en chiffres (au 30 juillet 2020)

- 180 452 étudiants
- 1 200 personnes employées
- 59 112 étudiants boursiers
- 19 assistantes de service social de l'enseignement supérieur
- 48 résidences
- 9 075 logements
- 67 points de restauration (RU, cafetes, brasseries)
- 3 millions de repas servis par an

## Retrouvez toutes nos publications sur

[www.crous-lille.fr/publications-crous](http://www.crous-lille.fr/publications-crous)

## Toutes nos actus également sur nos réseaux sociaux

[www.facebook.com/crouslille](https://www.facebook.com/crouslille)

[www.twitter.com/crouslille](https://www.twitter.com/crouslille)

[www.instagram.com/crouslille](https://www.instagram.com/crouslille)

#reinvende  
#tabanque



Photographie retouchée



VOUS ÊTRE UTILE

## Des solutions adaptées aux jeunes. Des **avantages** en plus !



Rendez-vous en agence  
ou sur [www.caisse-epargne.fr](http://www.caisse-epargne.fr)

(Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès)



**CAISSE D'ÉPARGNE**  
HAUTS DE FRANCE

Caisse d'Épargne et de Prévoyance Hauts de France - Banque coopérative régie par les articles L.512-85 et suivants du Code monétaire et financier Société Anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance - Capital social de 1 000 000 000 € - Siège social 135 Pont de Flandres 59777 Euralille - 383000692 RCS Lille Métropole - Code NAF6419Z - N° TVA intracommunautaire FR34383000692 - Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07008031 - Titulaire de la carte professionnelle « Transaction sur immeubles et fonds de commerce sans perception de fonds, effets ou valeurs » n° CPI 8001 2016 000 009 207 délivrée par la CCI Grand Lille - garantie financière : CEGC, 16 rue Hoche, Tour Kupka B - TSA 39999 92919 La Défense Cedex - Affaires Directes - ©iStock - Mai 2020.

# LES AIDES FINANCIÈRES

## LES BOURSES SUR CRITÈRES SOCIAUX

Pour solliciter l'attribution d'une bourse de l'enseignement supérieur, de certaines aides financières et/ou manifester l'intention de demander une admission en résidence universitaire, il faut constituer un Dossier Social Etudiant.

**C**e dossier doit obligatoirement être constitué entre le 15 janvier et le 15 mai précédant la rentrée universitaire par internet sur [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr).

Les étudiants inscrits en formation initiale peuvent bénéficier, sous certaines conditions, d'une bourse sur critères sociaux dans les formations habilitées par :

- le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.
- le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation,
- le ministère de la Culture.

Les étudiants du secteur sanitaire et social (ex : école d'infirmière ...) doivent faire une demande de bourse auprès de la Région Hauts de France sur <https://aidesindividuelles.hautsdefrance.fr/sub/login-tiers.sub>

### Attention :

**Le renouvellement des bourses et celui des logements ne sont pas automatiques. Pensez à refaire une demande chaque année**

### 1 étudiant sur 3 est boursier dans l'Académie de Lille, et vous ?

Les critères d'attribution des bourses sont plus favorables dans l'enseignement supérieur que dans l'enseignement secondaire. N'hésitez pas à faire une simulation [www.crous-lille.fr](http://www.crous-lille.fr) > rubrique Bourses > Simulateur de bourse

## Constituer son Dossier Social Etudiant

La constitution du Dossier Social Etudiant se fait uniquement sur le site [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr) du 15 janvier et au plus tard le 15 mai précédant la rentrée universitaire.

### Comment se connecter ?

Vous devez effectuer votre demande en ligne dès le 15 janvier sans même attendre d'avoir obtenu vos résultats d'examens.

### Pièces nécessaires à la connexion :

- l'avis fiscal 2019 concernant les revenus perçus en 2018 par vos parents
- INE (carte étudiant) ou INES pour les nouveaux étudiants
- l'adresse électronique à laquelle vous seront envoyées les notifications de bourse et/ou de logement (**Attention** : chaque étudiant boursier doit avoir son adresse électronique. Une même adresse ne peut être partagée par plusieurs candidats boursiers)

## Le calcul du droit à bourse

Les bourses sont accordées aux étudiants en formation initiale en fonction de la situation sociale de leur famille, en application d'un barème national publié chaque année au Journal officiel.

Le barème est consultable sur le site [etudiant.gouv.fr](http://etudiant.gouv.fr) rubrique Aides financières

**Important :** Même si vous ne pouvez pas prétendre à une bourse, vous pourrez faire une demande de logement en déposant un DSE (tous les étudiants, boursiers ou non, peuvent prétendre au logement universitaire) puis en vous connectant sur [trouverunlogement.fr](http://trouverunlogement.fr).

## Conditions d'attribution

Les bourses sur critères sociaux sont accordées en fonction des revenus fiscaux et des charges (enfants à charges - éloignement du lieu d'études) des parents.

1. Pour une première demande, avoir moins de 28 ans au 1<sup>er</sup> septembre de l'année de la rentrée universitaire :

- Cette limite d'âge est reculée de la durée du volontariat militaire ou civil, et tout étudiant, d'un an par enfant élevé.
- A partir de 28 ans, le candidat boursier ne doit compter aucune interruption d'études.

2. Critères de Nationalité :

- Être de nationalité française, ou ressortissant d'un pays membre de l'Union Européenne ou d'un Etat partie à l'Espace Economique Européen, à condition d'avoir précédemment occupé un emploi permanent en France ou que le père, la mère ou le tuteur légal de l'étudiant ait perçu des revenus en France durant l'année N-2 ou avoir été scolarisé en France durant l'année N-1,
- Ou de nationalité étrangère, à condition d'être domicilié en France depuis au

moins 2 ans et que le foyer fiscal de rattachement (père, mère ou tuteur légal) soit situé en France depuis au moins deux ans.

3. Remplir les conditions de scolarité :

- Etre inscrit dans une formation initiale dans un établissement habilité à recevoir des boursiers du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, ou du Ministère de la Culture ou du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, pour y suivre une formation ouvrant droit à bourse.

## Montant annuel des bourses (en 2019/2020) :

Echelon 0 bis : 1 020 €

Echelon 1 : 1 687 €

Echelon 2 : 2 541 €

Echelon 3 : 3 253 €

Echelon 4 : 3 967 €

Echelon 5 : 4 555 €

Echelon 6 : 4 831 €

Echelon 7 : 5 612 €

Le statut de boursier permet l'exonération du paiement des droits d'inscription dans les universités et du paiement de la Contribution Vie Etudiante et Campus (C.V.E.C.) instaurée par la Loi d'Orientation et réussite des étudiants du 8 mars 2018.

## Paiement des bourses

Les bourses sont versées en 10 mensualités sur le compte de l'étudiant.

### **Important :**

Si la demande est formulée hors délai, le premier versement de la bourse sera retardé et votre demande de logement ne sera pas prioritaire. Lorsque votre dossier est complet et après l'instruction de vos droits, une notification conditionnelle indiquant la décision d'attribution ou de refus d'attribution de votre bourse vous est envoyée. La dernière notification est téléchargeable à tout moment sur le Portail [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr) (saisir votre adresse mail et votre mot de passe).

## POUR CONTACTER LE PÔLE DES AIDES FINANCIÈRES AUX ETUDIANTS

**Plateforme téléphonique des bourses du Nord-Est** de 10h à 17h au 09 69 39 19 19 (prix d'un appel local)

**Accueil du public** : 74 rue de Cambrai Lille

Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h à 16h30

Le vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h

**Par courriel** : via le portail [www.messervicesetudiant.gouv.fr](http://www.messervicesetudiant.gouv.fr) rubrique "boîte à questions"

**Attention** : les pièces complémentaires doivent être envoyées uniquement à l'adresse suivante : Centre de numérisation du Crous de Lille - TSA 24001 - 59 901 Lille cedex 9

## LES AIDES ATTRIBUÉES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DES AIDES SPÉCIFIQUES

Les étudiants rencontrant des difficultés financières particulières peuvent demander une aide dans le cadre des aides spécifiques.

**Les dossiers doivent être constitués auprès du service social du Crous.**

**Contact** : 03.20.88.66.27

**Adresse mail** : [service.social@crous-lille.fr](mailto:service.social@crous-lille.fr)

Le Crous peut accorder :

### Une aide financière ponctuelle

Elle est attribuée aux étudiants sous certaines conditions et peut concerner : frais de logement, secours social, frais de mobilité, frais de matériel pédagogique, frais liés à la santé, stage obligatoire non rémunéré en France ou à l'étranger, etc.

Elle n'est pas cumulable avec une aide à la mobilité internationale de l'État.

**Ou**

### Une aide financière annuelle

Assimilable à une bourse (situation de rupture familiale, d'indépendance vis-à-vis des parents, reprise d'études au-delà de 28 ans, etc.) aux étudiants inscrits dans des formations habilitées à bourse par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Les étudiants doivent constituer un dossier auprès du service social du Crous (après entretien avec une assistante sociale).

Au vu du dossier de l'étudiant et après avis d'une commission, le Directeur général du Crous décide de l'attribution de l'aide et de son montant.

## LES AUTRES AIDES FINANCIÈRES

**Se reporter au site web du crous rubrique "bourses".**

**arc**  
**en**  
**ciel.** PÉRIMÈTRE PÉVÈLE



Tu es étudiant ? **Prends le bus pour 10€ par mois**

Tu es étudiant boursier ? **Le transport est gratuit pour toi !**

Une envie de bouger ? **Toute l'année et pour tout le monde,  
1 trajet c'est 1€ !**



Organise le réseau de transport Arc en Ciel

Pour nous contacter:

03.20.89.30.30 ou [www.arc-en-ciel2.fr](http://www.arc-en-ciel2.fr)



**LA GRANDE ÉCOLE**

**DU NOTARIAT**

NOTAIRES & COLLABORATEURS

### DEVENIR NOTAIRE

Après un Master 2 juridique

- ✓ Diplôme de Notaire
- ✓ Examen de contrôle des Connaissances Techniques (ECCT)
- ✓ Formations continues notariales ....

### DEVENIR COLLABORATEUR DE NOTAIRE

Après le Baccalauréat

- ✓ BTS Métiers du Notariat :
  - formation initiale ou
  - par voie d'apprentissage
- ✓ Licence Professionnelle Métiers du Notariat \*  
\* année au sein de l'Université de Lille
- ✓ DMN



**INFN LILLE**

9 rue de Puébla – 59000 LILLE

Institut National des Formations Notariales

9 rue de Puébla – 59000 LILLE

03.28.38.86.26 [infn.lille@notaires.fr](mailto:infn.lille@notaires.fr)

[www.infn-lille.com](http://www.infn-lille.com)

# AIDES POUR FINANCER DES ÉTUDES À L'ÉTRANGER

Il est possible d'obtenir une bourse sur critères sociaux dans les mêmes conditions que pour les études en France, si vous entamez ou poursuivez des études dans un pays du Conseil de l'Europe.

Consultez le site internet du CROUS [www.crous-lille.fr](http://www.crous-lille.fr) > rubrique Etudiants > Aides financières > Partir à l'étranger

## Aide à la Mobilité Internationale (Aide de l'Etat)

Il s'agit d'un complément à la bourse sur critères sociaux. Cette aide s'adresse aux étudiants boursiers sur critères sociaux effectuant un séjour d'études ou un stage à l'étranger dans le cadre de leur cursus à l'Université, à l'IEP, l'ENSAIT, l'ENSAM, ou à Centrale Lille Institut pour faire face aux frais de voyage et de séjour. Cette aide est accordée et payée par les établissements d'enseignement.

Le dossier est à retirer auprès du service des relations internationales de votre établissement d'enseignement.

## Aide spécifique ponctuelle

Cette aide financière peut être accordée aux étudiants qui doivent effectuer un stage obligatoire non rémunéré dans le cadre de leurs études (stage à l'étranger ou en France). Aide non cumulable avec l'aide à la mobilité internationale de l'Etat (ci-dessus).

Les dossiers doivent être constitués auprès du service social du Crous.

Contact : 03 20 88 66 27  
[service.social@crous-lille.fr](mailto:service.social@crous-lille.fr)

## Aide à la Mobilité du Rectorat

Cette bourse s'adresse aux étudiants inscrits en STS et qui effectuent un stage de 4 à 8 semaines en Entreprise dans un pays européen.

Renseignements auprès de votre lycée.

## Bourse Mermoz de la Région Hauts-de-France

La bourse Mermoz possible pour tout départ dans le monde entier, sauf la France donc les DOM-TOM, pour tout étudiant français ou avec un statut de résidence en France ayant validé un bac+1.

Un comité de sélection répartit entre les étudiants les aides mises à disposition par la Région.

Il faut que le QF soit inférieur à 30 000€, QF calculé par le RFR/nbre de parts

Des durées différentes selon qu'il s'agisse d'un stage ou d'un séjour d'études ou de recherche.

La procédure est dématérialisée, il faut se créer un compte et l'étudiant doit scanner ses documents.

La demande est à déposer dès que le stage a été validé par le comité de sélection.

Se rendre sur le site  
<https://aidesindividuelles.hautsdefrance.fr/sub/login-tiers.sub>

Téléphone : 0800 02 60 80

---

## info

Pour toute information concernant les autres aides à la mobilité, contactez le service des Relations Internationales de votre établissement d'enseignement.

# JE VEUX ETRE PROF

[www.ifp-npdc.fr](http://www.ifp-npdc.fr)

## L'Enseignement Privé recrute

Etudiant ou  
Reconversion  
professionnelle  
Préparez le **MASTER MEEF**  
Métiers de l'Enseignement,  
de l'Education et de la Formation

➔ **UNE 5<sup>ème</sup> ANNÉE  
RÉMUNÉRÉE  
EN MASTER 2\***

\* SI OBTENTION DU CONCOURS DE RECRUTEMENT  
DE PROFESSEUR DES ÉCOLES OU PROFESSEUR  
COLLÈGES/LYCÉES/



Institut de Formation  
Pédagogique  
Enseignement Catholique  
Nord-Pas de Calais  
Université Catholique de LILLE



**INSTITUT DE FORMATION PÉDAGOGIQUE**  
236 rue du faubourg de Roubaix - 59041 LILLE CEDEX  
Tél : 03 20 21 97 81

Service d'Accueil et d'Aide au Recrutement SAAREC :  
236 rue du faubourg de Roubaix - 59800 LILLE - Tél : 03 20 12 54 68

# LE LOGEMENT

Le Crous de Lille propose 9 075 logements répartis sur le territoire du Nord-Pas de Calais (Métropole Lilloise, l'Artois, le Littoral et le Valenciennois).

Pour toute information complémentaire, le guide des résidences est téléchargeable sur [www.crous-lille.fr](http://www.crous-lille.fr).

## LOGEMENT EN RÉSIDENCE UNIVERSITAIRE

Tout étudiant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur et formation initiale ou continue peut solliciter un logement en résidence universitaire.

### Important

Les étudiants non-boursiers peuvent bénéficier d'un logement en résidence universitaire (néanmoins les boursiers sont prioritaires).

Les étudiants peuvent obtenir un logement en résidence universitaire non seulement à partir de la rentrée universitaire, mais aussi durant toute l'année universitaire, en fonction des disponibilités.

## DEMANDER UN LOGEMENT EN RÉSIDENCE UNIVERSITAIRE POUR LA RENTRÉE

À faire avant le 15 mai :

Si vous êtes boursier et souhaitez solliciter un logement Crous, vous devez impérativement faire votre demande en constituant un Dossier Social Etudiant (D.S.E.) sur le site [messervices.etudiant.gouv.fr](http://messervices.etudiant.gouv.fr) entre le 15 janvier et le 15 mai de l'année précédant la rentrée universitaire. Le dossier à constituer est commun avec la demande de bourses sur critères sociaux.

Une fois le dossier constitué, vous devez faire vos vœux de logement entre le 5 mai et le 23 juin 2020 sur

[messervices.etudiant.gouv.fr](http://messervices.etudiant.gouv.fr), rubrique "Trouver un logement" > "en résidence Crous"

Si vous n'êtes pas éligible à une bourse du Crous, la création d'un D.S.E. est inutile. Il vous suffit de créer un compte sur [messervices.etudiant.gouv.fr](http://messervices.etudiant.gouv.fr) pour faire votre demande de logement à partir du 9 juillet 2020 en vous rendant sur [messervices.etudiant.gouv.fr](http://messervices.etudiant.gouv.fr), rubrique "Trouver un logement" > "en résidence Crous"

Des logements deviennent disponibles en cours d'année universitaire. Pour en obtenir un, il faut vous rendre sur [trouverunlogement.lescrous.fr](http://trouverunlogement.lescrous.fr) et saisir votre demande parmi les logements encore disponibles. La date de début de réservation que vous indiquez est la date de début du paiement du loyer..

## RÉADMISSION EN RÉSIDENCE UNIVERSITAIRE

### Vous êtes déjà logé en résidence universitaire ?

Si vous souhaitez garder votre logement pour l'année prochaine, vous devez vous rendre dans la rubrique Cité'U pour enregistrer votre demande de renouvellement.

Pour bénéficier du renouvellement de votre logement, vous devez rester dans votre logement jusqu'au mois d'août et payer l'intégralité du loyer du mois d'août. Si vous quittez votre logement avant le 31 août, vous perdez le bénéfice de votre demande de renouvellement de logement pour 2019-2020

Quand votre demande de réadmission aura été validée, vous recevrez un mail de confirmation. Il est alors impératif que

vous retourniez sur [messervices.etudiant.gouv.fr](http://messervices.etudiant.gouv.fr) > rubrique "Cité'U" pour valider votre demande, sinon celle-ci ne sera pas prise en compte.

## UN LOGEMENT VOUS A ÉTÉ ATTRIBUÉ ? CONFIRMEZ LA RÉSERVATION

### Attribution d'un logement

Les décisions d'attribution de logement en résidence pour la rentrée suivante interviennent début juillet. Chaque Crous concerné par votre demande vous envoie par mail une notification d'attribution ou de refus d'attribution de logement.

### Confirmer votre demande de logement

Vous devez confirmer l'attribution du logement au plus tard le 6 juillet en réglant des frais de réservation par paiement électronique sur [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr) > rubrique "Gérer son logement" > Cité'U.

Le montant versé à la réservation est encaissé immédiatement et sera considéré comme une avance sur le premier mois de loyer.

Afin de pouvoir retirer vos clefs, vous devez télécharger et envoyer à la résidence concernée les documents d'admission. Il s'agit du règlement intérieur, de l'acte de caution solidaire, de la décision d'admission, ainsi qu'une attestation d'assurance risques locatifs.

Un fois votre dossier complété, les clefs vous seront remises en échange du paiement de votre dépôt de garantie (1 mois de loyer)

### Pour vous désister

Vous pouvez annuler une réservation et bénéficier du remboursement de la somme versée à titre de réservation sous certaines conditions sur [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr), rubrique "cité'U".

## DEMANDE DE LOGEMENTS EN COURS D'ANNÉE VIA LA CENTRALE DE RÉSERVATION

Des logements devenus disponibles suite à des désistements sont proposés par internet via la Centrale de réservation à compter du 1<sup>er</sup> septembre et **durant toute l'année.**

Réservation par paiement électronique.

## Contacts

Pour toutes informations générales sur le logement

• Pôle Hébergement : [dve@crous-lille.fr](mailto:dve@crous-lille.fr)  
Pour contacter une résidence : coordonnées sur le [www.crous-lille.fr](http://www.crous-lille.fr) > Etudiants > Logements > Nos résidences universitaires.

## Vos droits et obligations en résidence universitaire

Le paiement du loyer est mensuel, déduction faite le cas échéant du montant de l'aide au logement versée par la CAF et doit être versé en début de mois.

L'étudiant admis en résidence doit respecter les règles de la vie collective inscrites dans le règlement intérieur de l'établissement. Il est libre de ses entrées et sorties, peut recevoir des visites, mais le droit d'occupation de son logement est strictement personnel et incessible. Il n'est pas possible de sous-louer ou prêter son logement.

Il existe dans chaque résidence un Conseil composé d'étudiants élus chaque année et de représentants de l'administration. Il donne son avis, fait des propositions en vue de l'amélioration de la vie des résidents.

## LOGEMENT ACCUEIL INTERNATIONAL

### Logement individuel

Les capacités d'accueil dans les résidences universitaires étant limitées, toutes les demandes ne pourront être retenues. Une priorité sera donnée :

- Aux boursiers gérés par Campus France.
- Aux étudiants de programme de mobilité européenne et d'échanges inter universitaire relevant d'accords passés entre les CROUS et les établissements d'enseignement supérieur.

Les étudiants étrangers dont la famille ne réside pas en France pendant l'année universitaire doivent formuler leur demande de logement sur [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr) à partir du 9 juillet.

A savoir : la création d'un Dossier Social Etudiant est obligatoire uniquement en cas de demande de bourse. Vous pouvez faire une demande de logement sans créer de DSE.

## LES TYPES DE LOGEMENTS PROPOSÉS

Cf. Guide des résidences universitaires téléchargeable sur le [www.crous-lille.fr](http://www.crous-lille.fr)

### Résidences traditionnelles, traditionnelles équipées ou réhabilitées

La location est consentie jusqu'au 31 août. Les départs en cours d'année sont autorisés avec un préavis d'un mois.

- Chambres traditionnelles : meublées avec lavabo. Sanitaires collectifs (162,70€ en 2019/2020). Elles ouvrent droit à l'ALS.
- Chambres traditionnelles équipées : meublées, avec lavabo et kitchenettes. Sanitaires collectifs (207,40€/mois en 2019/2020). Elles ouvrent droit à l'ALS.
- Chambres réhabilitées : meublées, avec cabine 3 fonctions (WC, lavabo et douche individuel), et, selon le cas kitchenette (de 250,60 à 320,70€ en 2019/2020). Elles donnent droit à l'ALS déplaçonnée.

## Résidences conventionnées

La location est consentie jusqu'au 31 août. Les départs en cours d'année sont autorisés avec un préavis d'un mois. Il s'agit de T1, T1 bis ou T2 meublés, avec cuisinette et sanitaires individuels ou de chambres (avec cuisinette dans certains cas avec sanitaires communs). Elles ouvrent droit à l'APL.

## HÉBERGEMENT PONCTUEL (EXAMENS, STAGE...)

Un hébergement séjour court, pour une durée inférieure à un mois est possible, sous réserve de places disponibles.

Tarif 2019/2020 pour une chambre : à partir de 15,78 € variable selon le type de logement et la durée du séjour.

**Les admissions se font directement auprès des résidences.**

[www.crous-lille.fr](http://www.crous-lille.fr) > logement > logement temporaire

## HÉBERGEMENT APPRENTIS ET SERVICES CIVIQUES

Les apprentis majeurs et les services civiques peuvent être admis dans les logements disponibles en résidences universitaires du Crous de Lille.

## LE LOGEMENT CHEZ LE PARTICULIER

Le Crous de Lille diffuse les offres de logements proposés par les particuliers pour les étudiants. Ce service gratuit est disponible sur [lokaviz.fr](http://lokaviz.fr).

### [www.lokaviz.fr](http://www.lokaviz.fr)

Lokaviz est le portail national de l'hébergement étudiant. Il permet de consulter à l'aide d'une recherche multi-critères des offres de logements émanant du CROUS ou des particuliers.

Vous avez accès :

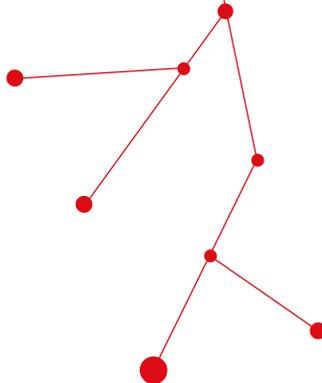
- aux offres de logements disponibles en cités et résidences universitaires CROUS

- aux offres de logement proposées par les particuliers.

Une fois l'inscription effectuée en ligne (attribution d'un identifiant et d'un mot de passe), vous aurez accès : aux offres de logement proposées par les particuliers et aux coordonnées des propriétaires.

Pour tous renseignements complémentaires, contactez le pôle hébergement par mail à l'adresse :

dve@crous-lille.fr



## Les aides au logement

- **Caisse d'Allocations Familiales (CAF)** : aide attribuée en fonction de vos ressources et de votre situation familiale.

Simulation et demande sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr).

N° CAF étudiant : 0 810 29 29 29

Attention : si vos parents bénéficient actuellement des prestations familiales pour vous, ils n'en bénéficieront plus dès que l'aide au logement vous sera versée.

- **Visale** :

Dispositif permettant aux jeunes de moins de 30 ans de bénéficier d'une caution locative gratuite, sans conditions de ressources si le loyer mensuel TTC ne dépasse pas 425€ (au-delà de ce montant le loyer ne doit pas représenter plus de 50% des ressources de l'étudiant ou du ménage).

Ce dispositif concerne :

- les étudiants boursiers
- les étudiants non boursiers indépendants fiscalement
- les jeunes alternants ou en formation professionnelle
- les jeunes salariés ou non salariés

logés en résidences universitaires du CROUS ou dans le parc privé.

Accès en ligne simple, rapide, sécurisé : [www.visale.fr](http://www.visale.fr)

Renseignements 03.20.88.66.15 ou [dve@crous-lille.fr](mailto:dve@crous-lille.fr)

ÉTUDIANTS,  
À LA RECHERCHE D'UN LOGEMENT  
POUR LA RENTRÉE ?

AYEZ LE RÉFLEXE **VISALE.FR**  
LE GARANT 100 % GRATUIT  
QUI VOUS OUVRE TOUTES LES PORTES !

les Crous

ActionLogement

## LOGEMENT INTERGENERATIONNEL

Mise en relation d'étudiants à la recherche d'un logement et de seniors souhaitant une présence et un partage des tâches de la vie quotidienne afin d'aboutir à un enrichissement culturel intergénérationnel.

- **Association Générations et Cultures :**  
61 rue de la justice à Lille  
Tél : 03 20 57 04 67  
[www.generationsetcultures.fr](http://www.generationsetcultures.fr)  
mail : [contact@generationsetcultures.fr](mailto:contact@generationsetcultures.fr)
- **Ensemble 2 générations :**  
1 rue saint Chrysole - 59237 Verlinghem  
Tel : 06 18 46 34 85  
[www.ensemble2generations.fr](http://www.ensemble2generations.fr)  
mail : [lille@ensemble2generations.fr](mailto:lille@ensemble2generations.fr)
- **1 Toit 2 âges (plateforme belge) :**  
Tél : +32 475 93 28 28  
[www.1toit2ages.be](http://www.1toit2ages.be)  
[mons@1toit2ages.be](mailto:mons@1toit2ages.be)

- **Toit+Moi (plateforme européenne) :**  
Tél : 01 55 45 76 03 ou 05 56 11 65 97  
[www.toitplusmoi.eu](http://www.toitplusmoi.eu)  
mail : [contact@toitplusmoi.eu](mailto:contact@toitplusmoi.eu)

## INFOS PRATIQUES

Pour la remise des clés, votre propriétaire exigera :

- la signature d'un contrat de location
- une attestation d'assurance contre les risques locatifs
- un dépôt de garantie
- l'engagement d'une tierce personne se portant caution pour vous, en couverture d'éventuels impayés de loyer.

Pensez à demander l'aide au logement auprès de la Caisse d'allocations familiales (CAF). Elle est attribuée en fonction de vos ressources et de votre situation familiale. Simulation et dossier sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr).



**Assurance habitation étudiant dès 22.50 €/an**

Assurez votre logement au meilleur prix avec ADH Assurances étudiants. Souscrivez en quelques clics sur <https://www.assurances-etudiants.com/> et recevez votre attestation immédiatement par email. 5 formules de garanties et des options pour s'adapter à tous vos besoins.

ADH (nom commercial de la société DESCAMPS D'HAUSSY ET CIE), 300 rue de Lille - Bâtiment B - 59520 MARQUETTE LEZ LILLE, SARL au capital de 480 000 € - RCS Lille N° 458 504 495. Agent général et courtier d'assurances immatriculés à l'ORIAS sous le n° 07 000 556 [www.orias.fr](http://www.orias.fr) - APE : 6622 Z - TVA intracommunautaire : FR 504 585 044 95.

# LA RESTAURATION

Implantés à proximité des lieux d'enseignement, les restaurants, cafétérias et brasseries du Crous vous offrent une restauration variée, équilibrée et économique.

Les Crous ont élargi leur offre de restauration et proposent des prestations plus spécifiques (veggie, équilibré, traiteur, etc.).



**“ Une offre variée  
pour tous les goûts  
et toutes les occasions ”**

## **Le resto'U**

> 3,30€\* un repas complet (plat + 3 périphériques au choix dans les entrées et/ou desserts)  
(\* tarif 2019-2020)

## **La brasserie**

> Brasserie proposant de composer son repas à la carte

## **La cafétéria**

> Sur place ou à emporter  
> Sandwichs chauds ou froids, salades, plats à réchauffer, viennoiseries, pâtisseries salées ou sucrées, desserts, pause café

## IZLY, LE PAIEMENT SUR LE CAMPUS



Izly est la solution de paiement dans les Crous de France : simple, rapide, sécurisé, vous gérez vous même votre porte monnaie électronique pour régler vos achats sur le campus.

### Comment obtenir et activer mon compte Izly ?

- > Si vous êtes étudiant à l'université ou l'un des établissements de la COMUE Dans les 48 heures suivant votre inscription, vous recevrez d'Izly sur votre mail institutionnel un message comportant un lien pour activer votre compte. Pour plus d'infos : [www.crous-lille.fr/faq](http://www.crous-lille.fr/faq)
- > Si vous n'êtes pas étudiant de l'université : Envoyez un justificatif de scolarité en cours de validité à [assistance-izly@crous-lille.fr](mailto:assistance-izly@crous-lille.fr)

### Grâce au système de paiement IZLY, vous pouvez :

- > payer vos repas dans les restaurants et cafétérias universitaires (Crous)
- > payer vos scans et photocopies
- > payer dans certains distributeurs automatiques
- > payer dans les laveries automatiques du Crous

### Comment payer avec Izly ?

- > Avec votre carte étudiant :  
Si votre établissement vous a délivré une carte PASS SUP LNF : tout est automatique ! Vous pouvez l'utiliser dès activation de votre compte
- > Avec votre smartphone en téléchargeant l'appli Izly

---

## Izly, c'est :

- > **Rapide** : grâce au paiement sans contact, votre passage en caisse est plus rapide.
- > **Simple** : rechargez votre compte en ligne 24h/24 grâce à un ordinateur, un smartphone ou une tablette
- > **Sécurisé** : si vous perdez votre carte vous ne perdez pas votre argent.

Plus d'infos sur votre nouvelle carte sur [www.crous-lille.fr](http://www.crous-lille.fr)

# LES RESTAURANTS UNIVERSITAIRES

## CAMPUS "CITÉ SCIENTIFIQUE"

### R.U. BARROIS



Cité Scientifique  
Avenue Paul Langevin  
Tél. : 03 74 09 12 27  
Ouvert de 11h15 à 13h30  
Métro : Cité scientifique

### R.U. PARISELLE



Cité Scientifique  
Avenue Paul Langevin  
Tél. : 03 74 09 12 54  
Mail : pariselle.resto@crous-lille.fr  
Ouvert de 11h15 à 13h40  
Métro : Cité Scientifique

### R.U. SULLY



Cité Scientifique  
Avenue Paul Langevin  
face à l'Ecole Centrale  
Tél. : 03 74 09 12 65  
Ouvert de 11h30 à 13h30  
Métro : 4 Cantons

#### Sandwicherie Barrois

Ouverte de 11h à 14h

#### Cafétéria Recueil

21, rue de la Recherche  
Tél. : 03 74 09 12 59  
Ouvert de 9h à 13h30  
Bus n° 32, arrêt Note bleue.

#### MDE

Cité scientifique - Avenue Paul Langevin  
Ouvert de 7h30 à 14h30

#### Café Culture

Cité scientifique - Avenue Paul Langevin  
Ouvert de 9h à 17h  
Fermeture à 15h le vendredi

#### Pasteria Pariselle

Ouverte de 11h15 à 13h40

#### Sandwicherie Pariselle

Ouverte de 11h15 à 13h40

#### Sandwicherie O'Kiosk (Tut A Lille - Campus Cité Scientifique)

Ouverte de 11h15 à 13h30

#### Cafétéria 3.14

Située dans Lilliad Learning center  
Ouverte de 8h à 19h45  
Ouverte le samedi de 9h à 12h30

## LE SULLY



Cité Scientifique  
Avenue Paul Langevin  
Tél. : 03 74 09 12 65  
Ouvert de 11h30 à 14h00 et de  
18h30 à 20h30.

#### Cafétéria du SN1

Bât SN1 - Tél. : 03 74 09 12 67  
Ouverte de 10h à 13h30 du  
lundi au vendredi

#### Cafétéria du CUÉEP

Bât B8 - Tél. : 03 74 09 12 66  
Ouverte de 10h à 13h30 du  
lundi au vendredi

#### Cafétéria du SUP

Bât SUP SUAIO  
Tél. : 03 74 09 12 68  
Ouverte de 10h à 13h30 du  
lundi au vendredi

#### Sandwicherie du Sully

Ouverte de 10h à 13h30

## CAMPUS "MOULINS-RONCHIN"

### R.U. CHATILLON



24 rue Gauthier de Châtillon  
Tél. : 03 74 09 12 98  
Ouvert de 11h30 à 13h45  
Métro : République Beaux Arts

### R.U. MOULINS



Angle des rues de Thumesnil et  
Massillon  
Tél. : 03 74 09 12 95  
Ouvert de 11h15 à 13h45  
Métro : Porte de Douai

### Brasserie La Basoche

Rue de Fontenoy  
Ouverte de 7h30 à 16h30  
(15h le mercredi)  
Métro : Porte de Douai

### La Cafete des Sports

Complexe sportif universitaire  
José Savoye  
180 avenue Gaston Berger  
à Lille  
Ouverte de 7h30 à 15h

## CAMPUS "SANTÉ"

### R.U. CHATELET



Rue Frédéric Combemale  
Tél. : 03 74 09 13 13  
Ouvert de 11h30 à 13h30  
Métro : CHU-Centre O.Lambret

### R.U. L'ÉPI



Rue Ambroise Paré - Loos  
Proximité de la fac de médecine  
Ouvert de 11h15 à 13h30  
Tél. secrétariat : 03 59 61 70 09  
Mail : restaurant.lepi@crous-lille.fr

### Cafétéria IAE

104, Avenue du Peuple Belge  
Tél. : 03 74 09 12 31  
Ouverte :  
- du lundi au jeudi de 7h15  
à 15h45  
- vendredi de 7h15 à 19h  
- samedi de 7h15 à 11h

### Cafétéria l'Épi

Ouverte :  
- du lundi au vendredi de  
11h15 à 13h30  
- du lundi au jeudi de 18h à  
20h30  
Tél. secrétariat : 03 59 61 70 09

## CAMPUS "PONT-DE-BOIS"

### R.U. FLERS



2, rue du Barreau  
Domaine universitaire Pont de  
Bois  
Tél. : 03 74 09 11 71  
Ouvert de 11h à 13h30  
Métro : Pont de Bois

**Devant la B.U. dans le bâtiment du R.U. Flers**

#### Forum

Ouvert de 11h30 à 13h30

#### La Sandwicherie

Ouverte de 10h30 à 13h30

#### Le Florès Café

Ouvert de 8h à 18h  
(17h le vendredi)

**Et dans Les bâtiments de l'Université de  
Lille campus Pont de Bois**

#### Le Tout frais léger

Situé dans le hall d'accueil de  
l'Université de Lille - campus  
Pont de Bois  
Ouvert de 8h à 14h

#### La Pastella

Située dans le bâtiment A de  
l'Université de Lille - campus  
Pont de Bois à côté des  
Passerelles  
Ouverte de 10h à 13h30

#### Le Crous Gourmand

Situé dans le hall du bâtiment  
B de l'Université de Lille -  
campus Pont de Bois  
Ouvert de 11h15 à 13h30

#### La Brasserie des 3 Lacs

Située dans le hall d'accueil  
de l'Université de Lille -  
campus Pont de Bois  
Ouverte de 10h à 14h

## CAMPUS "ROUBAIX-TOURCOING"

### CAMPUS ILÔT GARE

Situé à proximité de la gare SNCF  
de Roubaix.

#### Brasserie Class'Crous

Située dans La résidence  
Universitaire 217  
Cour de la petite vitesse  
59 100 ROUBAIX  
Ouverte du lundi au vendredi  
de 8h à 14h.  
Métro : Gare Jean Lebas

#### Cafétéria IMMD-LEA

Située dans le bâtiment  
IMDD/LEA  
Ouverte du lundi au vendredi  
de 8h30 à 15h.  
Métro : Gare Jean Lebas

### R.U. BOTANIKES



49, rue Sainte Barbe  
Tourcoing  
Tél. : 03 74 09 11 89  
Ouvert de 11h30 à 13h30  
Métro : Tourcoing centre

#### Cafétéria de l'IUT

(dans les locaux de l'IUT)  
Ouverte de 9h à 14h

# CAMPUS "VALENCIENNES"

## Site des Tertiales

### R.U. RONZIER



Bd Harpignies  
Ouvert de 11h15 à 13h30

### Cafétéria FDEG

Campus "Les Tertiales"  
rue des Cent-Têtes  
Tél. : 03 59 61 70 86  
Ouverte de 9h30 à 15h30

### Cafétéria IUT

Campus "Les Tertiales"  
rue des Cent-Têtes  
Tél. : 03 59 61 70 55  
Ouverte de 8h30 à 15h30

## Site de Cambrai

### R.U. LE RAMBOUILLET



4, rue de Rambouillet  
Tél. : 03 59 61 70 84  
Ouvert de 11h30 à 14h

## Site du Mont Houy

### R.U. LE MONT HOUY 1



UPHF - Campus Universitaire  
Mont Houy I  
Rue du Chemin vert  
Tél. : 03 59 61 70 63  
Ouvert de 11h15 à 13h30

### R.U. LE MONT HOUY 2



UPHF - Campus Universitaire  
Mont Houy II  
Aulnoy lez-Valenciennes  
Tél. : 03 59 61 70 67  
Ouvert de 11h15 à 13h30

## Serre numérique Valenciennes

### RUBIKA



Cafétéria Rubika  
Serre numérique  
2, rue Péclet - Valenciennes  
Ouvert de 10h à 18h

### Cafétéria Mouseron

(ouvert midi et soir)  
Résidence Universitaire Mouseron  
Rue du Chemin vert  
Aulnoy-lez-Valenciennes  
Tél. : 03 59 61 70 49  
Ouverte de 7h30 à 21h45

### Cafétéria Mont Houy I

(Située au RU Mont Houy I)  
Tél. : 03 59 61 70 61  
Ouverte de 11h15 à 14h  
Métro/bus : Bus n° 1, 9 et 19

### Cafétéria FLLASH

Faculté de Lettres  
Le Mont Houy  
Aulnoy les Valenciennes  
Ouverte de 8h15 à 15h45

### Cafétéria de l'IUFM

IUFM - Le Mont Houy  
Aulnoy les Valenciennes  
Ouverte de 10h à 14h30

# CAMPUS "ARTOIS"

## Site d'Arras

### R.U. ARRAS



Accès au campus universitaire :  
9, rue du Temple  
Adresse postale :  
10, rue des Voituriers  
Tél. : 03 74 09 11 98  
Ouvert de 11h30 à 13h45

### Cafétéria

Ouverte de 8h30 à 15h30

## Site de Douai

### R.U. DOUAI



95, rue de Lens  
Tél. : 03 59 61 70 34  
Ouvert de 11h15 à 13h30

## Site de Lens

### R.U. LENS



34, rue Jean Souvraz  
Tél. : 03 59 61 70 31  
Ouvert de 11h15 à 13h30

### Cafétéria

Ouverte de 11h00 à 14h

### Cafétéria de l'IUT

Crous Gourmand,  
Département SRC  
Ouverte de 11h à 14h

## Site de Liévin



### Cafétéria

Chemin du marquage  
62 800 LIEVIN  
Ouvert de 8h à 16h30

## Site de Béthune

### R.U. SCHWEITZER



1326, rue de l'Université  
Tél. : 03 74 09 12 89  
Ouvert de 11h30 à 14h

### Cafétéria

Ouverte de 8h30 à 15h30

# CAMPUS "LITTORAL"

## Site de Dunkerque

### R.U. DUNKERQUE



1, place des Nations  
Tél. : 03 74 09 12 81  
Ouvert de 11h30 à 13h40  
Bus n°6, arrêt "université".

## Site de Calais

### R.U. LA MI-VOIX



275, rue du Pasteur Martin Luther King  
Tél. : 03 74 09 12 41  
Ouvert de 11h30 à 13h30  
Bus, ligne n°4. Arrêt Resto U.  
Vel'In, station 15, "Université"

### Cafétéria Calais

275, rue du Pasteur Martin Luther King  
Ouverte de 11h30 à 14h

## Site de Boulogne

### R.U. BOULOGNE



46, rue du Vivier  
Tél. : 03 59 61 70 20  
Ouvert de 11h15 à 13h45

### Cafétéria

Ouverte de 8h15 à 10h30  
et de 11h15 à 15h

## Site de Longuenesse

### R.U. LONGUENESSE



Avenue Descartes  
(dans les locaux du Centre Universitaire Descartes)  
Ouvert de 11h30 à 13h30

# LE SERVICE SOCIAL

## LE RÔLE DES ASSISTANTES SOCIALES

Les assistantes sociales ont pour mission de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de scolarité des étudiants. Leur objectif est d'aider l'étudiant à s'adapter le mieux possible à la vie universitaire et à trouver son équilibre personnel. **Elles sont soumises au secret professionnel.**

- Les assistantes sociales ont un rôle de conseil, d'information, de soutien et de prévention.
- Elles accueillent et écoutent les étudiants en cas de difficulté quelle qu'en soit la nature (personnelle, familiale, psychologique, médicale, administrative, financière).
- Elles informent les étudiants sur différents domaines : législation sociale, aides financières, modes d'hébergement,...
- En cas de difficulté particulière de l'étudiant, elles aident à constituer des dossiers en matière de logement, d'attribution d'aides financières.
- En cas de difficulté financière passagère, les assistantes sociales instruisent les demandes d'aides financières spécifiques annuelles ou ponctuelles (ASPE) accordées sur avis d'une commission.

## RENCONTRER UNE ASSISTANTE SOCIALE

Pour les premières informations et les rendez-vous, adressez vous au secrétariat du service social qui vous orientera vers l'assistante sociale dont vous dépendez selon votre secteur et votre lieu d'études.

Les assistantes sociales reçoivent les étudiants dans le cadre de leurs permanences ou sur rendez-vous : au Crous, dans les antennes du Crous et dans les universités de l'Académie.

Contact : 03 20 88 66 27

Consultation des tableaux de permanence sur [www.crous-lille.fr](http://www.crous-lille.fr) > action sociale/santé > rencontrer une assistante sociale > permanences AS

Prise de rendez-vous sur [www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/) rubrique "Prendre RDV avec le Crous"

## RENCONTRER UNE MÉDIATRICE FAMILIALE

Vous êtes étudiant en conflit avec vos parents ? au sein de votre couple ? Vous ne parvenez plus à communiquer ? Vous ne savez plus comment faire et vous cherchez une alternative, à re-créez du lien ? N'hésitez pas à recourir à la médiation.

Le médiateur familial intervient en tant que tiers afin de rétablir le lien et la communication entre des personnes en conflit. Il favorise les échanges dans un cadre dont il est garant. Il s'appuie sur des principes tels que la confidentialité, l'impartialité et la neutralité.

Vous pouvez prendre rendez-vous auprès d'Hélène LINQUE au 03 20 88 66 78 : un entretien préalable d'information vous sera proposé et ne vous engage en rien.

## LA SANTÉ, INFOS PRATIQUES

### Les centres de santé et de prévention

En tant qu'étudiant à l'université, vous pouvez bénéficier de prestations médicales aux Centres de santé. Une équipe médico-sociale est à votre disposition quel que soit votre problème de santé.

Les coordonnées des centres de santé et centres de prévention se trouvent pages 37 à 40. Pensez à vous munir de votre carte vitale lorsque vous vous rendez dans un centre de santé.

## Les Happs Hours par Apsytude

Gratuites et réservées aux étudiants résidents au Crous, les Happs Hours ont vocation à aider à faire face aux situations de mal-être qui pourraient vous empêcher d'avancer sur le plan personnel et scolaire.

Les entretiens peuvent se faire avec ou sans rendez-vous.

Plus d'information sur [www.crous-lille.fr](http://www.crous-lille.fr), rubrique "Action sociale/santé".

Prise de rendez-vous :

[www.apsytude.com](http://www.apsytude.com)

[rdv.apsytude@gmail.com](mailto:rdv.apsytude@gmail.com)

Tél. : 06 27 86 91 83

## PsyA

PsyA est un dispositif gratuit de consultations téléphoniques, de soutien et d'accompagnement psychologique à destination de tous les étudiants de l'académie de Lille.

Prise de rendez-vous :

[www.psy.a.fr](http://www.psy.a.fr)

identifiant / mot de passe : crouslille

## Le Bureau d'Aide Psychologique Universitaire

Le BAPU est une structure d'aide psychologique réservée aux étudiants.

153, bd de la Liberté - 59000 LILLE

Tél. : 03 20 54 85 26

Métro République

## Le centre d'accueil permanent : ILOT PSY

Il s'agit d'un centre d'accueil et d'écoute 24h/24 -7jours/7, géré par une équipe de médecins et d'infirmiers spécialisés en psychiatrie.

Il est ouvert à tous avec ou sans rendez-vous. La prise en charge est gratuite.

C.A.P. Ilôt Psy - 2 rue Desaix

59 000 LILLE

Tél. : 03 20 78 22 22 ou 03 59 35 28 60

Métro : ligne 2, porte de Valenciennes

## Centre d'accueil et de crise

### Hôpital Fontan

Métro CHU - centre O. Lambret (ligne 1)

1 rue André Verhaeghe - Lille

Tél. : 03 20 44 60 98

## LA SÉCURITÉ SOCIALE ÉTUDIANTE

### En France

Retrouvez tous les renseignements concernant la sécurité sociale étudiants française sur <https://etudiant.gouv.fr/cid104942/la-securite-sociale.html>

### Dans les pays de l'Union Européenne

Se munir de la carte européenne d'assurance maladie (CEAM) sur [ameli.fr](http://ameli.fr)

## CONSEIL, ÉCOUTE, URGENCE

POLICE .....17

### MÉDICAL

APPEL D'URGENCE EUROPÉEN .....112

POMPIERS.....18

SAMU .....15

CENTRE ANTI POISON ..... 0 800 59 59 59

MEDICINS DE GARDE ..... 0 826 46 91 91

### SOCIAL

SAMU SOCIAL .....115

CRIJ - 2 rue Edouard Delesalle Lille 03 20 12 87 30

DROGUE INFO SERVICE ..... 0 800 23 13 13

ÉCOUTE ANOREXIE, BOULIMIE ..... 0810 037 037

ÉCOUTE ALCOOL .....0 980 980 930

ÉCOUTE CANNABIS .....0 980 980 940

TABAC INFO SERVICE .....39 89

SIDA INFO SERVICES .....0 800 840 800

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ..... 39 19

CFCV (Collectif Féminin Contre le Viol)

VIOL, femme, infos

(numéro gratuit et anonyme) .....0 800 05 95 95

ALLO ENFANCE MALTRAITÉE .....119

ENFANTS DISPARUS .....116 000

ALLO SERVICES PUBLICS .....39 39

IMPOTS (Lille)..... 03 20 62 42 42

**ALTERNANCE**  
avec  
nos entreprises  
partenaires



# DEVENEZ ACTEUR du transport international et de la logistique

ISTELI Lille forme en alternance  
à des niveaux **bac+2** à **bac+5**

Institut Supérieur  
du Transport Et de la  
Logistique Internationale

**03 20 66 89 90**

[isteli.lille@aftral.com](mailto:isteli.lille@aftral.com)

[www.aftral.com/ecoles/isteli/lille](http://www.aftral.com/ecoles/isteli/lille)

LILLE  
**ISTELI**

AFTRAL

## ÉCOLE SUPÉRIEURE DES ARTS

Enseignement supérieur artistique de type long

**2 cycles**

BACHELIER 180 crédits

MASTER 120 Crédits



9 ateliers (options)

**Architecture d'intérieur - Arts numériques -  
Bande dessinée - Communication visuelle &  
graphique - Design textile - Dessin -  
Illustration - Peinture - Publicité**

14, rue de l'Hôpital Notre-Dame (B) 7500 Tournai

**T. +32 (0)69 84 12 63**

[academie.secretariat@skynet.be](mailto:academie.secretariat@skynet.be)  
[www.actournai.be](http://www.actournai.be)

## Votre publicité

dans le Guide  
de l'Étudiant  
du Crous  
Lille  
Nord  
Pas-de-Calais



Régie  
publicitaire

Impression

Cartographie

Signalétique

Nous pouvons vous être utiles

**[www.cutile.fr](http://www.cutile.fr)**

**Contactez-nous**

999, avenue de la République  
59700 MARCQ-EN-BARCEUL

**Tél. 03 20 68 92 98**  
[cutile@cutile.fr](mailto:cutile@cutile.fr)

# ANIMATION ET VIE DE CAMPUS

## CULTURE

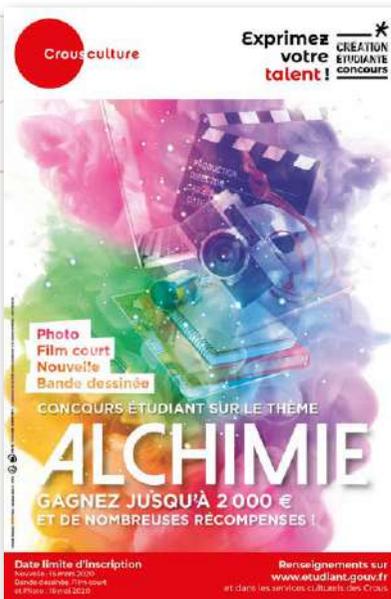
### SERVICE CULTUREL DU CROUS DE LILLE

Antenne du Crous de Lille -  
Campus Cité Scientifique  
Résidence Bachelard  
Pavillon O, Avenue Paul Langevin  
Cité scientifique  
Villeneuve d'Ascq  
Tél : 03 74 09 12 01 - 03 74 09 12 71  
Mail : [service.culturel@crous-lille.fr](mailto:service.culturel@crous-lille.fr)  
Facebook : [@vieculturellecrouslille](https://www.facebook.com/vieculturellecrouslille)

Le service culturel assure la mise en œuvre de la politique culturelle du Crous de Lille, qui s'articule autour de plusieurs axes :

- Soutien aux initiatives étudiantes
- Soutien aux pratiques amateurs : ouverture de lieux de vie étudiante, programmation dans les espaces gérés par le Crous
- Organisations de concours étudiants
- Animations des résidences : mise en place d'ateliers artistiques gratuits dans les résidences
- Dynamisation de la vie de campus en partenariat avec les universités

Plus d'informations sur [www.crous-lille.fr](http://www.crous-lille.fr), rubrique "Culture"



### CONCOURS NATIONAUX

D'octobre à mai, ouverts à tous les étudiants, quelque soit leur filière, les concours de création étudiante, co-portés par les Crous et les établissements d'enseignements supérieurs, récompensent et valorisent la création étudiante.

#### 4 concours thématiques :

- Le concours de la photo
- Le concours de la nouvelle
- Le concours de la BD
- Le concours du film court

#### 3 concours à thème libre :

- Danse avec ton Crous
- Musiques de RU
- Le concours de théâtre

Les règlements des concours sont à consulter sur : [www.crous-lille.fr](http://www.crous-lille.fr) > culture > concours Crous.

## JUMELAGES - ÉCHANGES

Le Crous est jumelé au Studierendenwerk de Cologne (Allemagne). Ce jumelage permet des échanges réguliers d'étudiants et de personnels.

## AIDE AUX PROJETS ÉTUDIANTS

Ce dispositif est mis en place dans les Crous pour aider financièrement les porteurs de projets étudiants dans différents domaines : culturel, humanitaire, solidaire, citoyenneté, sportif...

Avant toute demande de subvention, un rendez-vous est à prendre avec le service culturel.

4 commissions sont organisées par année universitaire afin d'étudier les demandes.

**Dates des commissions : novembre, janvier, mars, mai.**

**Nouveauté :** les projets tutorés disposent maintenant d'une enveloppe propre pour aider les étudiants à les mener à bien.

**Pour plus d'informations :**

[www.crous-lille.fr/culture](http://www.crous-lille.fr/culture) > **culture ActionS.**

N'hésitez pas à contacter le service culturel qui vous guidera dans vos démarches.



## STRUCTURES CULTURELLES CROUS

- **Le Sully, salle culturelle - Campus Cité scientifique**

Avenue Paul Langevin  
Cité Scientifique  
59 650 Villeneuve d'Ascq  
Tél : 03 74 09 12 01 - 03 74 09 12 71  
Email : [service.culturel@crous-lille.fr](mailto:service.culturel@crous-lille.fr)

- **La Galerie d'art contemporain « Les 3 Lacs » située sur le campus Pont-de-Bois de l'Université de Lille**

Direction Culture - Université de Lille  
BP 60149 - Villeneuve d'Ascq.  
Tél. : 03.20.41.60.25 - Fax : 03.20.41.69.21  
Email : [culture@univ-lille.fr](mailto:culture@univ-lille.fr)

- **Antenne du Crous de Lille (service culturel) - Campus Cité scientifique**

Résidence Universitaire Bachelard - Pavillon O  
Avenue Paul Langevin  
Cité Scientifique  
59 650 Villeneuve d'Ascq  
Tél : 03 74 09 12 01 - 03 74 09 12 71  
Email : [service.culturel@crous-lille.fr](mailto:service.culturel@crous-lille.fr)

- **Antenne du Crous de Lille - Résidence Jules Mousseron**

Rue du Chemin Vert  
Aulnoy Lez Valenciennes  
Tél : 03 27 28 39 60



**Vous êtes étudiant (e) : Ayez le réflexe FF Sport U**

**Le Sport U c'est 1 Licence = 45 Sports !**

**Inscris-toi dès la rentrée à l'Association Sportive de ton établissement.**

Ligue Hauts-de-France du Sport Universitaire - 180 Av Gaston Berger 59000 LILLE  
03.20.52.59.91 / [lille@sport-u.com](mailto:lille@sport-u.com) / [www.sport-u-hautsdefrance.com](http://www.sport-u-hautsdefrance.com)

 [Ligue HDF FFSU Lille](https://www.instagram.com/LigueHDFFFSU)  [Ligue Hauts de France FFSU-Lille](https://www.facebook.com/LigueHautsdeFranceFFSU-Lille)  [@SportUHDF](https://twitter.com/SportUHDF)

# LA CVEC : CONTRIBUTION VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS

## QUI EST ASSUJETTI ?

Tous les étudiants qui souhaitent s'inscrire en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur, quel que soit le niveau d'études, y compris à distance, doivent s'acquitter de la CVEC (contribution vie étudiante et de campus) préalablement à leur inscription.

**Pour 2020/2021, le montant de la CVEC est de 92 €.**

Lorsqu'un étudiant s'inscrit au titre d'une même année universitaire à plusieurs formations, cette contribution n'est due qu'une fois, lors de la première inscription.

Les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur pour préparer une formation par la voie de l'apprentissage sont assujettis à la CVEC.

Les professeurs stagiaires lauréats du concours et inscrits à l'INSPE sont assujettis à la CVEC.

Les étudiants étrangers qui suivent leurs études dans un établissement français, y compris dans le cadre d'une convention, **et qui paient leurs droits d'inscription en France**, sont assujettis à la CVEC.

Les étudiants inscrits dans un établissement français qui suivent une période de formation à l'étranger dans le cadre du programme Erasmus sont assujettis à la CVEC.

**En revanche, ne sont pas assujettis à la CVEC :**

- Les étudiants inscrits en formation continue (stagiaires de la formation continue ou tout autre typologie de publics si inscrits sur la base d'un contrat ou d'une convention de formation)
- Les étudiants qui ne sont pas inscrits dans un établissement d'enseignement

supérieur : notamment, les étudiants **inscrits dans un lycée public ou privé** pour préparer une formation telle que B.T.S., D.M.A., D.M.A.D. ou une formation comptable, les élèves avocats **inscrits dans un centre régional de formation d'avocat...**

- Les étudiants inscrits dans une université étrangères (inscription principale) qui viennent suivre une période de formation dans un établissement d'enseignement français dans le cadre du programme Erasmus.
- Les étudiants en échanges internationaux, qui réalisent une période de mobilité en France en cours d'année universitaire dans le cadre d'une convention passée entre leur établissement d'origine à l'étranger et un établissement d'enseignement supérieur en France, **et qui sont exonérés de droits d'inscription en France.**

**N.B. :** Les étudiants inscrits en **C.P.G.E. (classe préparatoire aux grandes écoles) devront acquitter** cette contribution au titre de leur inscription seconde à l'université.

**Les étudiants non assujettis à la CVEC n'ont aucune démarche à faire, du point de vue de la CVEC.**

### Exonération de la CVEC

Certaines catégories d'étudiants assujetties sont exonérées du paiement de la CVEC. Ces étudiants doivent donc s'acquitter de la CVEC par exonération :

- les étudiants boursiers des ministères de l'enseignement supérieur, de l'agriculture et de la culture ou bénéficiaires d'une allocation annuelle accordée dans le cadre des aides spécifiques
- les étudiants boursiers de la

Région, inscrits dans les formations paramédicales ou médico-sociales ;

- les étudiants réfugiés ;
- les étudiants bénéficiaires de la protection subsidiaire ;
- les étudiants étant enregistrés en qualité

de demandeurs d'asile et disposant du droit de se maintenir sur le territoire.

**Même s'ils seront dispensés de tout paiement, ces étudiants doivent obtenir une attestation d'exonération sur le site de paiement en ligne de la C.V.E.C.**

## COMMENT S'ACQUITTER DE LA CVEC ?

L'étudiant paye sa contribution par paiement électronique (carte bancaire) ou fait valoir son droit à l'exonération de la contribution, préalablement à son inscription, auprès du CROUS territorialement compétent.

Pour ce faire il convient de se connecter sur [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr) rubrique CVEC. Pour 2020/2021 ce portail est ouvert à compter du 2 mai 2020.

Il est recommandé aux élèves de terminales d'attendre les résultats du Bac avant de s'acquitter de la CVEC.

L'étudiant télécharge une attestation démontrant soit qu'il a payé la C.V.E.C. soit qu'il en est exonéré.

Cette attestation est un document obligatoire qui permet à l'établissement d'enseignement supérieur de s'assurer, préalablement à son inscription, que l'étudiant est bien en règle à l'égard de la C.V.E.C.

A titre dérogatoire, les étudiants dans l'impossibilité de payer la CVEC par paiement électronique peuvent la payer en espèces auprès d'un guichet de la Banque Postale dans le cadre du dispositif « Eficash » sur présentation d'un avis de paiement à télécharger sur [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr) rubrique CVEC. Cette opération coûte 5 € supplémentaires à l'étudiant au titre des frais de gestion par la Banque Postale.

## REMBOURSEMENT DE LA CVEC

Un étudiant qui devient éligible à l'exonération de la contribution (voir supra) au cours de l'année universitaire peut obtenir le remboursement de la contribution qu'il a précédemment payée s'il en fait la demande au Crous avant le 31 mai de l'année en cours sur [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr) rubrique CVEC.

Il en est de même pour l'étudiant qui a payé la C.V.E.C. alors que sa situation ne l'assujettit pas à cette contribution (voir supra) ou pour l'étudiant qui l'a payée avant les résultats du baccalauréat et qui finalement n'est pas bachelier.

En revanche, l'étudiant qui interrompt ses études en cours d'année ne peut pas obtenir le remboursement de la CVEC.

Contactez le CROUS de Lille Nord Pas-de-Calais concernant la CVEC :  
[www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr) rubrique Boîte à questions .



## UNE CONTRIBUTION, POUR QUOI FAIRE ?

Cette contribution est destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention en abondant les moyens déjà alloués par les établissements.

Grâce à elle, les services impliqués dans la vie de campus vont pouvoir développer des actions supplémentaires :

- Rénovation de la politique de prévention et amélioration de l'accès aux soins des étudiants ;
- Renforcement de l'accompagnement social des étudiants ;
- Développement de la pratique sportive des étudiants ;
- Diversification des projets et événements artistiques et culturels dans les établissements d'enseignement supérieur ;
- Amélioration de l'accueil des étudiants.



### Qui bénéficie de cette contribution ?

Tous les étudiants. Pour cela, certains établissements d'enseignement supérieur bénéficient d'un reversement de la C.V.E.C.

Le produit de cette contribution est réparti par le réseau des œuvres universitaires après accord du ministère chargé de l'enseignement supérieur entre quatre catégories d'établissements d'enseignement supérieur :

- les établissements publics d'enseignement supérieur,
- les écoles créées et administrées par les chambres de commerce et d'industrie ,
- les établissements publics de coopération culturelle ou environnementale dispensant des formations initiales d'enseignement supérieur,
- les établissements d'enseignement supérieur privés d'intérêt général (EESPIG),
- les Crous, opérateurs universels de la vie étudiante



#ETREMARIN



# VOTRE AVENIR COMPTE

ENSEMBLE NOUS SOMMES **MARINS**

LA MARINE RECRUTE PLUS DE 3500 JEUNES FILLES  
ET GARÇONS DE 16 À 30 ANS DANS 50 MÉTIERS

CIRFA MARINE DE **LILLE**

FORT SAINT SAUVEUR - 20 RUE DU RÉDUIT

CONTACT : 03 59 00 42 42

REJOIGNEZ L'ÉQUIPAGE

**ETREMARIN.FR**

# LES JOBS

Le CROUS vous met en relation gratuitement avec des employeurs pour des offres d'emploi ou de stage.

Les annonces couvrent divers secteurs d'activité :

- annonces de particuliers : gardes d'enfants, cours, travaux ménagers...
- annonces d'entreprises : animation, accueil, vente, distribution de tracts, inventaires, enquêtes, télé-prospection, livraison, restauration, traduction...

Il s'agit le plus souvent de CDD, à temps partiel ou à temps complet, durant toute l'année universitaire ou en période de vacances.

## OFFRES SUR INTERNET

Le fichier comporte plus de 4 000 offres d'emplois

Vous pouvez les consulter :

- sur [www.jobaviz.fr](http://www.jobaviz.fr)
- au guichet du CROUS de Lille
- aux antennes du CROUS

Après votre inscription sur Jobaviz.fr, un login et un mot de passe vous permettent d'accéder aux offres détaillées en fonction de vos critères de recherche. Vous pouvez ainsi obtenir les coordonnées des employeurs. **Aucune coordonnée d'offres d'emplois ne sera donnée ni par le téléphone, ni par mail, ni par courrier.**

## WWW.JOBAVIZ.FR



Trouver  
un job étudiant

Jobaviz est le portail national du job étudiant. Il permet de consulter à l'aide d'une recherche multi critères des offres d'emplois émanant du Crous ou des particuliers.

Pour tous renseignements complémentaires, une adresse électronique : [dve@crous-lille.fr](mailto:dve@crous-lille.fr)

## INFOS PRATIQUES

### Si vous êtes boursier

Vous pouvez exercer une activité rémunérée pendant l'année universitaire en gardant le bénéfice de votre bourse à condition d'être assidu aux cours et présent aux examens.

### Si vous êtes de nationalité étrangère

Les ressortissants étrangers titulaires d'un titre de séjour temporaire portant la mention « étudiant » peuvent exercer une activité professionnelle salariée en France, sans avoir à demander d'autorisation de travail. Cette activité doit être exercée à titre accessoire aux études, dans la limite d'un mi-temps annuel de travail (964h).



Nous pouvons vous être utiles

999, avenue de la République • 59700 MARCQ-EN-BARŒUL  
Tél. 03 20 68 92 98 • [www.cutile.fr](http://www.cutile.fr) • [cutile@cutile.fr](mailto:cutile@cutile.fr)

GUIDE REGIONAL DU CROUS DE LILLE 2020-2021

Directeur de la publication :

Emmanuel PARISIS

Rédaction :

Aurélie DUBOIS - Estelle DAPPRIMÉE

Dépôt légal : en cours

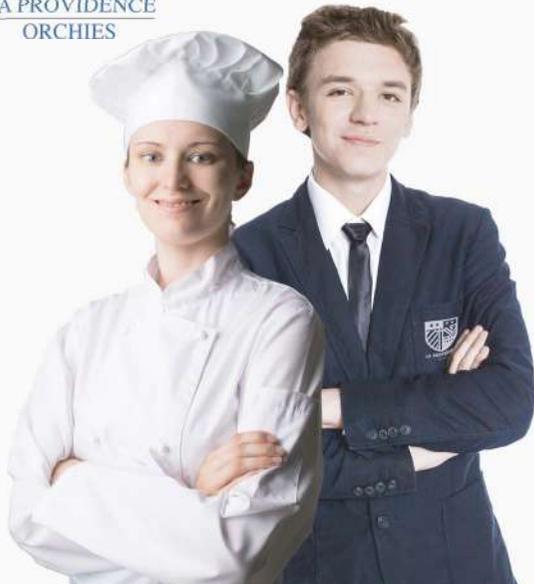




# LYCÉE PROFESSIONNEL

Rue des Glycines 59310 Orchies  
03 20 71 71 09 - [www.ndpo.fr](http://www.ndpo.fr)

 La Providence - Orchies  
 lycee\_la providence



## BTS MANAGEMENT EN HÔTELLERIE RESTAURATION

Le BTS management en hôtellerie-restauration se prépare en deux ans de préférence après un bac technologique hôtellerie ou après le bac professionnel restauration.

### • Option C Management d'unité d'hébergement

(en partenariat avec des chaînes hôtelières françaises et internationales).

Débouché :

- Responsable de l'accueil
- Gouvernant(e) général(e)
- Revenu ou Yield manager
- Chef de réception
- Directeur de l'hébergement
- Directeur adjoint
- Directeur

**LES PORTES OUVERTES LES 12 DÉCEMBRE 2020 ET 27 MARS 2021**



## UFA LA PROVIDENCE

38 rue Jules Ferry 59310 Orchies  
03 20 41 10 40 - [www.ndpo.fr](http://www.ndpo.fr)

## FORMATION EN APPRENTISSAGE

Venez découvrir les métiers de bouche  
et les métiers de l'Hôtellerie/Restauration

### UN PROGRAMME SUR MESURE :

- Mise à niveau 1 an
- MC Sommellerie 2 ans
- CAP Cuisine 2 ans
- CAP CSHCR 2 ans
- BP Boulanger 2 ans
- CAP Boulanger 2 ans
- CAP Pâtissier 2 ans
- MC Traiteur 1 an

**Un nouveau  
bâtiment destiné  
à l'apprentissage**

### DES NOUVELLES FORMATIONS POUR 2020 :

- MC Boulangerie spécialisée 1 an
- MC Pâtissier, Chocolatier, Glacier Confiseur spécialisé 1 an
- BTS Management en Hôtellerie-Restauration (1ère et 2ème année)  
Option A : Art de la Table  
Option B : Génie culinaire



# INFORMATIONS PRATIQUES

## VOTRE BUDGET ETUDIANT

- Loyer entre 162 € /mois (chambre traditionnelle au crous) à 360 € (studio du crous) en Résidence Universitaire Crous, voir 500 € et plus/mois en ville.
- APL / ALS / Aide au logement : simulateur de calcul sur le site : [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

Il faut ajouter à ce budget les frais de transports Université - Domicile familial et les frais d'habillement et d'entretien courants, de téléphonie (abonnement téléphone/internet), mutuelle de santé (N'oubliez pas la taxe d'habitation + charges : EDF (eau parfois).

Tiers payant pour l'ALS et l'APL. Vous avez une chambre en Résidence du CROUS: l'aide au logement social (ALS ou APL) sera versée directement par la CAF au CROUS. ; vous aurez à payer uniquement la part du loyer qui reste à votre charge. Remplissez un dossier de demande d'aide au logement sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr).

## A la rentrée, le mois difficile

Aux dépenses ordinaires, il faut ajouter les frais d'accès au logement (dépôt de garantie, assurance, premier loyer), l'acquittement de la CVEC (contribution de la vie étudiante et de campus) d'un montant de 92€ (obligatoire, les boursiers en sont exonérés), les frais d'inscription à l'université (pour les non-boursiers), sans oublier les frais de scolarité pour certaines formations.

Il faut savoir aussi que l'aide au logement de la CAF n'est versée qu'à terme échu, et que le premier mois n'est pas couvert.

Il n'y a plus de rétroactivité, pour le versement de l'aide. Pensez donc à constituer votre dossier dès l'entrée dans le logement.

## RENSEIGNEMENTS SUR LA FISCALITÉ

Un étudiant majeur peut être rattaché au foyer fiscal de ses parents jusqu'à 25 ans

(rattachement à joindre à la déclaration des revenus). Il ouvre droit à une demi-part et à une réduction d'impôts Il peut également, si lui et sa famille estime que cette formule est plus avantageuse, faire sa propre déclaration de revenus avec le montant de la pension alimentaire que ses parents lui versent effectivement (simulateur de calcul sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)). Ceux-ci ne le porteront plus à charge mais déduiront la Pension Alimentaire de leurs revenus. Plafond fixé en 2020 à 5 947 € sans justificatif.

## LES ÉTUDIANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION Leur rôle est important :

Ils sont vos interlocuteurs et vos représentants permanents auprès du Crous. Ils votent le budget et se prononcent sur la politique générale.

Ils proposent et valident les projets destinés à améliorer les prestations du Crous : restauration, logement, bourses, service social, activités culturelles, jobs, accueil des étudiants étrangers.

L'un d'eux est également le Vice-président Etudiant au Conseil d'Administration.

**N'HESITEZ PAS A LES CONTACTER :**

[www.crous-lille.fr](http://www.crous-lille.fr) >Etudiants>Vos élus étudiants

## ACCOMPAGNER LES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

Le service international accueille les étudiants étrangers, les aide à résoudre leurs problèmes dès leur arrivée en France et facilite leur installation : orientation vers les services compétents, logement, démarches administratives. Le service reçoit et traite l'ensemble des demandes d'admission en Résidence Universitaire formulées par les étudiants étrangers dont la famille (père, mère) ne réside pas en France.

**DEVENIR  
ENSEIGNANT !**

**INSPE** Institut national  
supérieur du professorat  
et de l'éducation  
Académie de Lille  
Hauts-de-France



**MASTER  
MEÉF**  
MÉTIERS  
DE L'ENSEIGNEMENT,  
DE L'ÉDUCATION  
ET DE LA FORMATION

**PREMIER DEGRÉ**  
Professeur des écoles

**SECOND DEGRÉ**  
Enseignant en collège et en lycée

**ENCADREMENT ÉDUCATIF**  
Conseiller principal d'éducation

**PRATIQUES ET INGÉNIERIE  
DE LA FORMATION**  
Une formation tout au long de la vie  
pour les enseignants  
et les cadres de l'éducation

[inspe-lille-hdf.fr](http://inspe-lille-hdf.fr)    

 [scolarite@inspe-lille-hdf.fr](mailto:scolarite@inspe-lille-hdf.fr)  
03 20 79 86 51



# CONTACTER LES UNIVERSITÉS

## UNIVERSITÉ DE LILLE

42, rue Paul Duez - 59 000 Lille  
Tél. : 03 62 26 90 00 - Fax : 03 20 88 24 32  
[www.univ-lille.fr](http://www.univ-lille.fr)

### 6 campus

- **Campus Cité Scientifique**
- **Campus Pont-de-Bois**
- **Campus Moulins - Lille**
- **Campus Roubaix-Tourcoing**
- **Campus Santé (Lille - Loos - Ronchin)**
- **Campus Flers - Château**

### Scolarité :

Retrouvez sur la page  
[www.univ-lille.fr/etudes/](http://www.univ-lille.fr/etudes/)  
toutes les informations sur l'offre de formation, la formation continue, les candidatures, l'inscription et toutes les démarches liées à la scolarité

### Bureau de la Vie Étudiante et du handicap :

[univ-lille.fr/vie-des-campus](http://univ-lille.fr/vie-des-campus)

- **Campus Cité Scientifique**  
Tél. : +33 (0)3 62 26 80 03  
[bveh.cs@univ-lille.fr](mailto:bveh.cs@univ-lille.fr)
- **Campus Moulins - Lille**  
Tél. : +33 (0)3 20 90 76 13  
[bveh-moulinslille@univ-lille.fr](mailto:bveh-moulinslille@univ-lille.fr)
- **Campus Pont-de-Bois**  
Tél. : +33 (0)3 20 41 73 26  
[bveh.pdb@univ-lille.fr](mailto:bveh.pdb@univ-lille.fr)
- **Campus Santé (Lille - Loos - Ronchin)**  
Tél. : +33 (0)6 74 52 94 26  
[bveh.chr-sante@univ-lille.fr](mailto:bveh.chr-sante@univ-lille.fr)

### Service des Relations Internationales :

Pour tout renseignement, écrivez à :  
[international@univlille.fr](mailto:international@univlille.fr)  
ou rendez-vous sur  
[univ-lille.fr/etudes/partir-venir](http://univ-lille.fr/etudes/partir-venir)

### Service Universitaire d'Accompagnement, d'Information et d'Orientation (SUAIO) :

- **Campus Cité Scientifique**  
Tél. : +33 (0)3 20 05 87 49  
[suaio-campus-citescientifique@univ-lille.fr](mailto:suaio-campus-citescientifique@univ-lille.fr)
- **Campus Moulins - Lille**  
Tél. : +33 (0)3 20 96 52 80  
[suaio-campus-moulinslille@univ-lille.fr](mailto:suaio-campus-moulinslille@univ-lille.fr)
- **Campus Pont-de-Bois**  
Tél. : 03 20 41 62 46  
[suaio-campus-pontdebois@univ-lille.fr](mailto:suaio-campus-pontdebois@univ-lille.fr)

### Hubhouse :

Une idée ou un projet de création d'entreprise ou d'association ? Le Hubhouse vous accompagne dans vos démarches !

[www.univ-lille.fr/hubhouse/](http://www.univ-lille.fr/hubhouse/)

### Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPS) :

Numéro unique : 03 62 26 93 00

- **Campus Cité Scientifique : touche 1**  
avenue Poincaré (près du bâtiment M1)  
Cité scientifique - 59650 Villeneuve d'Ascq
- **Campus Moulins - Ronchin : touche 2**  
125, bd d'Alsace - 59024 Lille
- **Campus Santé > touche 2**  
Faculté de médecine - pôle formation  
avenue Eugène Avinée - 59120 Loos
- **Campus Pont-de-Bois : touche 3**  
Maison de l'étudiant  
rue du barreau - 59653 Villeneuve d'Ascq
- **Campus « Roubaix Tourcoing »**  
antenne IMMD/LEA  
651 avenue des Nations Unis  
59100 Roubaix



## INSTITUT SUPÉRIEUR D'OSTÉOPATHIE DE LILLE



- Une formation en 5 ans accessible à tous
- Un établissement agréé par le Ministère de la Santé et reconnu RNCP Niveau I
- Un enseignement théorique et pratique dès les premiers jours
- Des stages internes et externes en clinique, en entreprise, en milieu hospitalier ou sportif

www.lille-osteopathie.fr  
57 Rue Salvador Allende - Parc Eurasanté, Epi de Soit - 59120 LOOS  
Accès en transports en commun

03 20 86 77 91

Institut Supérieur  
d'Ostéopathie de Lille

@lillein50

# EiL Côte d'Opale

ÉCOLE D'INGÉNIEURS DU LITTORAL  
WWW.EILCO-ULCO.FR



## INGÉNIEUR

- EN GÉNIE ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENT
- EN GÉNIE INDUSTRIEL
- EN INFORMATIQUE

FORMATION INITIALE  
(Recrutement après bac en cycle préparatoire  
intégré ou à bac +2 en cycle ingénieur)

FORMATION PAR ALTERNANCE



LES FACULTÉS  
DE L'UNIVERSITÉ  
CATHOLIQUE DE LILLE

60 boulevard Vauban  
59000 Lille  
Tél +33 (0)3 20 13 40 00  
<https://lesfacultes.univ-catholille.fr>  
[lesfacultes@univ-catholille.fr](mailto:lesfacultes@univ-catholille.fr)



## LICENCES / MASTERS

Plus de 80 formations, en initial ou en alternance\*

Droit - Gestion, Economie & Sciences - Innovation & Design Thinking - Lettres & Sciences Humaines - Médecine & Maïeutique - Expertise & Audit - Science Politique - Théologie - Ethique & Philosophie

### SAVE THE DATE

Immersion des Terminales :  
**Mercredi 18 novembre 2020**  
Journées Portes Ouvertes :  
**Samedi 28 novembre 2020**  
**Samedi 30 janvier 2020**  
(en attente de confirmation de la région)

[lesfacultes.univ-catholille.fr](https://lesfacultes.univ-catholille.fr)

\*Tous nos diplômés sont nationaux, reconnus par l'Etat et délivrés car en conventionnement avec les universités publiques ou par jury rectoral.  
Association 1875 reconnue d'utilité publique  
EESPIG

**10%**  
de réduction  
sur tous nos  
stages sur  
présentation  
de ce coupon.

Formations aux métiers de l'animation

# BAFA & BAFD

Découvrez nos formations sur  
[www.ofocal.fr](http://www.ofocal.fr)

## afocal

27 rue du Sud  
59140 DUNHERQUE  
Tél : 03 28 21 11 22  
[dunkerque@afocal.fr](mailto:dunkerque@afocal.fr)  
153 rue Pierre Mauroy  
59000 LILLE  
Tél : 03 20 55 94 84  
[lille@afocal.fr](mailto:lille@afocal.fr)

# UNIVERSITÉ POLYTECHNIQUE HAUTS-DE-FRANCE

uphf.fr

## Des campus à taille humaine :

### Valenciennes

- **Campus du Mont Houy**  
59 313 Valenciennes cedex 09 (campus principal) - Tél. : 03 27 51 12 34  
**Centre de santé** : 03 27 51 10 45
- **Campus des Tertiales**  
Rue des Cent-Têtes - 59 300 Valenciennes  
Tél. : 03 27 51 76 00

### Cambrai

- **Centre Universitaire la Forêt**  
6, rue de Rambouillet - 59400 Cambrai  
Tél. : 03 27 72 33 00

### Maubeuge

- **Campus universitaire de Maubeuge**  
Boulevard Charles de Gaulle  
59600 Maubeuge - Tél. : 03 27 53 06 17

## La Vie étudiante :

Un Service Commun pour les Études et la Vie Étudiante pour les missions de scolarité, la vie étudiante, l'information et l'orientation, l'insertion professionnelle, la mobilité internationale...

Tél. : 03 27 51 10 08 / 10 01

# UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LILLE

(Fédération Universitaire et Pluridisciplinaire de Lille)

60 boulevard Vauban – CS 40109  
59016 Lille Cedex  
Tél. : 03 20 13 40 00 – Fax 03 20 13 40 01

- **Service Accueil Information Orientation**  
Tél. : 03 20 13 40 00  
saio@univ-catholille.fr
- **Direction des Relations Internationales et de la communication**  
Tél. : 03 59 56 69 98  
international@univ-catholille.fr
- **Vie étudiante**  
Tél. : 03 20 13 40 31  
vie.etudiante@univ-catholille.fr

- **Mission Accueil Handicap**  
Tél. : 03 59 56 79 91 - 03 20 13 40 00  
mah@univ-catholille.fr

## Santé et social

- **Consultations médicales et rdv assistante sociale - CPSU**  
Maison de l'Étudiant - 67 bd Vauban  
Tél. : 03 28 04 02 40  
cpsu@orange.fr

# INSPÉ LILLE HAUTS-DE-FRANCE

**Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation de l'académie de Lille (INSPÉ Lille Hdf)**

### Direction

365 bis rue Jules Guesde (entrée 1) BP 50458  
59658 Villeneuve d'Ascq cedex  
Tél. : 03 20 79 86 00 - Fax 03 20 79 86 01  
[www.inspe-lille-hdf.fr](http://www.inspe-lille-hdf.fr)

# UNIVERSITÉ D'ARTOIS

9, rue du Temple – BP 10665  
62030 Arras Cedex  
Tél. : 03 21 60 37 00 – Fax : 03 21 60 37 37  
[www.univ-artois.fr](http://www.univ-artois.fr)

## Les services :

- **CAP AVENIR**  
Tél. : 03 21 60 38 57
- **Relations Internationales**  
Tél. : 03 21 60 38 96 / 38 97
- **Services de la vie étudiante**  
Tél. : 03 21 60 61 84 / 38 81
- **Service de santé**  
Tél. : 03 21 60 60 29

# UNIVERSITÉ DU LITTORAL CÔTE D'OPALE

1, place de l'Yser – BP 71022  
59375 Dunkerque Cedex 1  
Tél. : 03 28 23 73 73  
<http://www.univ-littoral.fr>

## Les services

- **S.U.A.I.O.I.P**  
(Service Universitaire d'Accueil,  
Information, Orientation, Insertion  
Professionnelle)  
Tél. : 03 28 23 73 03
- **Relations Internationales**  
Tél. : 03 28 23 73 28
- **Service de médecine préventive et de  
promotion santé**  
Tél. : 03 28 23 71 61



**UNIVERSITÉ  
D'ARTOIS**

- DUT
- LICENCE / LICENCE PRO
- MASTER
- DOCTORAT

<b>Arras</b>	Lettres, Arts du spectacle, Langues, Histoire, Géographie, Économie, Gestion, Administration et Sciences Sociales
<b>Béthune</b> <i>FSA &amp; IUT</i>	Génie civil, Génie industriel, Génie logistique, Génie énergétique, Ingénierie électrique, Chimie, Réseaux et télécommunications, Génie mécanique productive, Génie électrique et informatique, Logistique industrielle
<b>Douai</b>	Sciences juridiques et politiques
<b>Lens</b> <i>Faculté Jean Perrin &amp; IUT</i>	Mathématiques, Informatique, Physique, Chimie, Biologie, Agroalimentaire, Gestion, Commerce, Multimédia et Internet
<b>Liévin</b>	Sciences et techniques des activités physiques et sportives

Université d'Artois - 9, rue du Temple  
BP 10665 - 62030 Arras



Tél. : 03 21 60 37 00  
[www.univ-artois.fr](http://www.univ-artois.fr)

SÉCURITÉ SOCIALE



**l'Assurance  
Maladie**

**HAUTS-DE-FRANCE**

# SOURIEZ, VOUS ÊTES ASSURÉS.

ÉTUDIANTS à la rentrée,  
vous êtes pris en charge  
par l'Assurance Maladie  
de votre lieu de résidence.

## LES BONS RÉFLEXES À ADOPTER :



Je mets à jour ma carte Vitale



Je crée mon compte personnel  
sur [ameli.fr](https://ameli.fr)



Je transmets mon RIB à ma CPAM



Je déclare mon médecin traitant



J'ouvre mon dossier médical partagé  
sur [dmp.fr](https://dmp.fr)

**ameli.fr**

BESOIN DE PASSER  
VOTRE PERMIS DE CONDUIRE ?

LA RÉGION PEUT VOUS AIDER !

PERRINE  
DESSE  
Étudiante  
à Valenciennes (59)

“  
GRÂCE À L'AIDE AU PERMIS  
DE CONDUIRE, J'AI PU  
M'INSCRIRE À L'AUTO-ÉCOLE  
ET LE PERMIS VA M'AIDER  
À TROUVER UN TRAVAIL. ”

POURQUOI  
PAS VOUS ?

0 800 026 080

Service & appel  
gratuits

[www.hautsdefrance.fr](http://www.hautsdefrance.fr)



RENDEZ-VOUS DANS L'ANTENNE DE  
LA RÉGION PRÈS DE CHEZ VOUS



Région  
Hauts-de-France